

Un crime au Moyen-Âge

Carnet d'activités pédagogiques

Livret de l'enseignant

Conception et réalisation

Archives départementales d'Indre-et-Loire
2024

Présentation

Cette proposition pédagogique est basée sur la découverte et l'analyse d'un document d'archives. Au fil de l'atelier, les élèves s'approprient le document et explorent des aspects de l'un des thèmes inscrits au programme de 5^e : Société, église et pouvoir féodal dans l'Occident médiéval.

Le document proposé est une lettre de rémission de 1473 en faveur de Thomas de Lansac, chevalier, pour un homicide commis à Tours. C'est une grande pièce de parchemin, de format 58 par 37 cm, qui a perdu son sceau (il n'en reste que les lacs de soie rouge et verte) et qui est conservée sous la cote E773 aux Archives départementales d'Indre-et-Loire. Cette lettre appartient au chartrier d'Azay-le-Rideau, fonds d'archives privées des seigneurs d'Azay, auxquels la lignée des Lansac est rattachée.

Le texte permet d'aborder notamment les thématiques suivantes :

- La société à la fin du Moyen-Age : chevaliers et manants
- La ville au Moyen-Age : organisation spatiale
- La justice
- Le pouvoir royal

La démarche

Au premier abord, le texte proposé peut paraître très complexe, tant par sa taille que par sa graphie et son contenu. Il s'agit de le proposer comme une énigme, une enquête à réaliser pour comprendre peu à peu de quoi il est question.

La démarche repose sur une approche par la paléographie, mais adaptée au niveau des élèves. Il ne s'agit pas de tout déchiffrer ni de comprendre tous les termes et toute les notions, dont certaines sont très abstraites, mais de se confronter à l'étrangeté pour un lecteur moderne de la graphie, du vocabulaire, de la grammaire, de l'orthographe, de la ponctuation. Pour autant, malgré la distance que cela induit avec l'époque du 15^e siècle, l'affaire évoquée a des résonances tout à fait contemporaines.

Pour travailler, le texte a été divisé en quatre parties, chacune traitée d'une manière différente.

Extrait n° 1 : présentation des circonstances et des protagonistes

- L'extrait reprend les 2,5 premières lignes, agrandies et rendues moins longues que dans le texte d'origine.
- Le travail paléographique est un exercice « à trous » pour essayer de compléter le texte en s'aidant de la fiche pratique qui donne des clés pour la lecture, et qu'on a parcourue avec les élèves avant de commencer.
- Des questions permettent de s'intéresser aux personnages et à la date de l'événement décrit.

Extrait n° 2 : le récit du suppliant

- Le travail se fait sur les phrases déjà transcrites, mais dans la version d'origine.
- Les questions permettent de comprendre le sens du texte et de le restructurer.
- L'extrait permet de passer à un exercice topographique, en confrontant les indications du texte avec une représentation de Tours en vue cavalière à peu près contemporaine de l'événement.
- L'analyse de cette gravure, indépendamment du texte, peut constituer une sous-partie.

Extrait n° 3 : le récit de la rixe

- L'extrait est proposé dans sa version originale mais la lecture est basée sur sa transcription moderne, déjà suffisamment complexe. Ce récit est très vivant et présenté à l'avantage du principal mis en cause.

- L'objectif est d'amener les élèves à comprendre la stratégie de défense du suppliant, et de démontrer que cette version des faits est orientée en sa faveur pour minimiser sa responsabilité.

Extrait n° 4 : la sentence

- Pour repartir du texte original, des morceaux de phrases ont été extraits et mis dans le désordre. Ils sont sous-titrés. Il s'agit de recomposer le texte et de ne garder, dans cette partie très juridique, que les portions de phrase contenant les mots-clés relatifs à la justice.
- Dans cette dernière partie le vocabulaire juridique est plus complexe. Pour l'appréhender, un premier tableau fonctionne par rapprochement avec des termes plus familiers aux élèves.
- La remise en ordre des portions de phrase permet d'approcher un peu de diplomatique : on peut en effet les répartir en trois volets : la requête - la décision – les éléments de datation et d'authentification.
- La sentence est ensuite identifiée et commentée.

Points d'entrée dans les programmes scolaires

BOEN n° 31 du 30 juillet 2020

Classe de 5^e

Les activités proposées peuvent donner lieu à des approches coordonnées entre Histoire et Français.

Histoire et géographie

Thème 2 : Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (11^e -15^e siècles)

- L'émergence d'une nouvelle société urbaine.
- L'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois.

Compétences travaillées

- Se repérer dans le temps : construire des repères historiques - Situer un fait dans une époque ou une période donnée.
- Se repérer dans l'espace : nommer, localiser et caractériser un lieu dans un espace géographique - Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.
- Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués - Poser des questions, se poser des questions à propos de situations historiques ou/et géographiques. - Construire des hypothèses d'interprétation de phénomènes historiques ou géographiques. - Vérifier des données et des sources. - Justifier une démarche, une interprétation
- Analyser et comprendre un document - Comprendre le sens général d'un document. - Identifier le document et son point de vue particulier - Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser. - Confronter un document à ce qu'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié. - Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique.

Français

- Lire des textes non littéraires, des images et des documents composites (y compris numériques)
 - Identification de la nature, des sources et des caractéristiques des différents documents étudiés.
 - Lecture de l'image fixe : description et interprétation
- Enrichir et structurer le lexique - Observer la formation des mots : dérivation et composition, étymologie et néologie, locutions, graphie des mots, notamment à partir d'éléments latins et grecs ou empruntés aux langues. - Analyser le sens des mots. - Utiliser différents types de dictionnaires et d'outils numériques.

- Construire les notions permettant l'analyse et l'élaboration des textes et des discours - évolution du sens des mots selon les époques, néologie, emprunts ; variation en fonction du lieu, du contexte, du moyen de communication. - Identifier et interpréter les éléments de la situation d'énonciation

Contexte historique

Ce texte a la forme diplomatique d'une lettre de rémission, passée au bénéfice de Thomas de Lansac, chevalier, qui est ainsi innocenté d'avoir tué un passant lors d'une rixe dans les rues de Tours au mois d'août 1473.

Tours est alors une ville au statut particulier bien que non officiel : la résidence du roi de France, et par là-même sa capitale, même si les structures de l'Etat, en particulier les cours souveraines, restent à Paris. Le roi est installé au château du Plessis-lès-Tours (aujourd'hui commune de La Riche), mais les principaux organes de gouvernement se trouvent à Tours : conseil du roi, chancellerie, services des finances. Cette installation entraîne celle de la cour, de ses familiers et de tout un ensemble de fournisseurs : armuriers, fondeurs, orfèvre, teinturiers, tanneurs...

De 1450 à 1520 environ, cette présence royale permet à Tours de se transformer. D'un point de vue institutionnel, Louis XI la dote de nouveaux statuts et d'un corps de ville en 1462 et tente d'y implanter un tissu industriel, notamment la soie à partir de 1470. La population ne cesse d'augmenter pendant cette période, ce qui entraîne une forte pression immobilière. Entre 1450 et 1470, de vastes demeures sont aménagées pour les familles les plus riches (familles de Beaune, Berthelot, Bohier, Briçonnais, Bueil...), certaines tourangelles de souche. Leur ascension s'est faite au service du roi, dans les grands emplois de la finance et les offices les plus lucratifs. A partir de 1470, des parcelles sont alloties pour construire des immeubles à pans de bois, destinées aux autres couches de la société, identiques à celles de la plupart des villes : les marchands et maîtres de métier, en haut de l'échelle sociale, et le petit peuple (maîtres de métiers pauvres, salariés, journaliers, domestiques...). La ville reste dans ses murs et sa topographie générale n'est pas modifiée, mais elle est progressivement embellie : les rues sont pavées, les portes de ville refaites, le pont sur la Loire consolidé. Dans le quartier qui nous intéresse, la place Foire-le-Roi est aménagée à partir de 1472 par l'abbé de Saint-Julien. Les principaux bâtiments religieux et privés font l'objet d'embellissements soignés dans le décor des façades.

Au milieu du 15^e siècle et jusqu'à la fin du règne de Louis XI, la foule, nombreuse, qui accompagne le roi dans ses déplacements, se loge à grand peine dans la ville de Tours. Les auberges ne se développent que très progressivement, et si certains familiers de la cour acquièrent une maison à Tours, un grand nombre continue à élire domicile chez l'habitant. Le maintien de l'ordre public est un sujet de préoccupation constant. L'historien Bernard Chevalier évoque « quantité de gentilshommes bien nés et fort mal vivants, d'officiers insolent et querelleurs, de pauvres hères qui cherchent l'aubaine et ne reculent devant aucun mauvais coup ». Violences et brutalités sont fréquents et transparaissent à travers les archives de la Ville : portiers du Pont battus par des soldats en 1466, rôtisseur roué de coups par un serviteur de Jean de Crécy en 1473, meurtre d'un fourbisseur par des officiers de l'hôtel de la reine en 1477¹... L'impunité est souvent la règle, malgré les timides tentatives de la municipalité pour endiguer la criminalité, rejetée sur les plus modestes. Des ordonnances de 1469 et 1470 prescrivent un couvre-feu à 21h et interdisent le port d'armes aux valets, mais aucune n'est respectée.

¹ Bernard CHEVALIER, *Tours ville royale, 1356-1520*, publications de la Sorbonne, 1975, p. 251.

Les faits évoqués dans le texte

L'affaire de Thomas de Lansac s'intègre parfaitement dans ce cadre. Il est un de ces jeunes chevaliers qui séjournent à Tours, issu d'une famille noble du Bordelais. Il fréquente d'autres jeunes gens de son âge et de son milieu, comme Christophe de Launay (ou Louan), Joachim de Dampierre, dont le père Hector de Dampierre est maître d'hôtel de Louis XI et sénéchal du Limousin, ou encore Jean d'Astarac (comte de Sterac dans le document), futur chambellan de Charles VIII qu'il accompagne en Italie en 1594.

Il existe un document complémentaire à cette lettre qui permet de préciser certains points : la minute de l'acte est en effet conservée aux Archives nationales, dans les registres de Chancellerie du Trésor des chartes (cote JJ 194), avec une autre lettre de rémission pour le même homicide, en faveur de Christophe de Launay. Celle-ci diffère légèrement dans sa présentation des faits. On y apprend que la maison du comte de Sterac, où a lieu le dîner, se trouve « près de la Foire le Roi », que le « dénommé Vernaige » se prénomme Adrian (ou Adrien) et que les quatre chevaliers sont tous « gentilz hommes de l'hôtel » du roi.

Après le dîner, les convives ressortent à une heure tardive, sans doute un peu éméchés et armés malgré les interdictions. La rixe décrite fait partie des nombreux actes de violence qui émaillent la nuit dans les rues de Tours. Elle se déroule à l'angle des rues de la Scellerie et de Malyentras, qui est aujourd'hui la rue du Cygne. Le nom Malyentras viendrait de la prison municipale qui s'y trouvait. Le nom de la victime nous est connu par l'acte d'enregistrement de la lettre de rémission, qui lui est joint : il s'agit d'un chapelier du nom de Symon Rabineau.

La lettre de rémission

Le pouvoir de rémission est un droit royal (ou princier dans certains cas) qui appartient à la justice retenue, directement exercée par le roi ou ses agents directs, à la différence de la justice déléguée confiée à des officiers dans les juridictions. Ce pouvoir s'exerce à partir du 14^e siècle par le biais de lettres de rémission (la première date de 1304). La rémission est un acte de la Chancellerie royale mettant fin au cours de la justice (avant ou après le jugement), il diffère donc de la grâce présidentielle que nous connaissons ou de l'amnistie. La rémission est plus de l'ordre du pardon royal, une sorte « d'absolution laïque » pour reprendre les mots de Claude Gauvard, ce que traduit l'expression qu'on trouve dans ces lettres « voulans misericorde preferer a rigueur de justice ». Le caractère exceptionnel de la rémission est souligné par la formule « de grace especial » qui met en exergue le pouvoir du roi, seul apte à soustraire un de ses sujets au cours de la justice ordinaire.

Cette formule ne doit cependant pas cacher le fait que la rémission est loin d'être une mesure rare. Le nombre de lettres de rémissions (elles sont conservées dans les archives de la chancellerie aujourd'hui la série JJ des Archives nationales) croît régulièrement jusqu'en 1789 mais dès la fin du Moyen Age elles sont nombreuses. Parmi les 869 actes de la chancellerie royale concernant l'actuel département d'Indre-et-Loire sur la période 1303-1568, la plupart sont des lettres de rémission selon Bernard Chevalier.

L'obtention d'une lettre passe d'abord par une requête, qui se présente comme une confession écrite, reprise dans l'acte, où le demandeur expose son crime et les raisons qui l'ont poussé à le commettre. Le demandeur doit également s'acquitter d'une somme d'argent importante envers le trésor royal mais doit aussi s'accorder avec les proches de la victime.

Parmi les suppliants, la noblesse est surreprésentée : 5,7 % des suppliants sont nobles d'après Claude Gauvard alors qu'ils ne représentent que 1 à 2 % de la population du royaume. Il s'agit le plus souvent de la petite noblesse.

En théorie, n'importe quel crime peut être gracié mais dans les faits, la plupart des crimes graciés sont des homicides, les crimes touchant aux mœurs étant moins souvent remis.

Cette relative tolérance à l'égard de ce crime tient en partie à la notion d'honneur si présente dans la société d'Ancien régime. Ce que mettent en effet en valeur ceux qui demandent grâce au roi, c'est que leur action a fait suite à un geste, une action, une parole ayant porté atteinte à leur honneur, leur

réputation. Cette défense de l'honneur bafoué n'est pas le propre des gentilshommes. Comme le souligne Bernard Chevalier « dans cette société inégalitaire, très fortement hiérarchisée, chacun a son état dont il ne doit pas sortir, mais au sein duquel il mérite d'être respecté ». On retrouve peu ou prou le même scénario dans cette lettre. Un groupe se promène, rencontre un homme, le salue. Ce dernier, au lieu de rendre ce salut, offense le suppliant. S'ensuit une escalade de violence. On se bat, on se sert d'une épée (le port d'armes n'est alors nullement prohibé pour les nobles), un homme est tué, par accident. Le récit est habile, le groupe d'assaillants n'est pas identifié, pas plus que la victime, il forme une masse. De plus, les requérants se présentent comme étant à la fois offensés et en état de légitime défense. On touche là aux limites des récits des lettres de rémission qui, malgré les accents de sincérité qui les caractérisent, sont écrits avec une intention bien claire : obtenir le pardon en limitant sa culpabilité. On évoque ici la défense de l'honneur et la légitime défense, on aurait pu ailleurs invoquer l'ébriété ou la mauvaise réputation de la victime.

La vue de Tours au 16^e siècle

Cette gravure représente une vue cavalière de la Ville de Tours extraite de *Civitates Orbis Terrarum*, édition de 1596 (Archives d'Indre-et-Loire, cote FRAD037/V1/1/2/02).

Ce recueil en six volumes publiés de 1572 à 1617 regroupe un ensemble de gravures constituant un atlas de villes. Edité à Cologne par Georg Braun, il propose des vues à vol d'oiseau conçues de telle sorte que le spectateur « puisse regarder dans toutes les rues et ruelles et que toutes les maisons et places soient sous ses yeux », ce qui induit des distorsions de représentation, certains édifices ne pouvant pas, en principe, être en co-visibilité. Dans toutes les rééditions (ici celle de 1596), le bois utilisé reste le même pour Tours : il est basé sur celui de Du Pinet établi en 1564, qui s'appuie sur le bois de G. Guérault de 1553. Il n'y a donc pas d'actualisation. Chaque vue est accompagnée d'un texte descriptif au verso, qui permet de comprendre le point de vue adopté : Tours est présentée en tant que cité archiépiscopale, riche et dotée de bâtiments imposants, dont l'opulence provient du commerce fluvial et des jardins et vergers. De fait, la gravure met en exergue, en dépit de toute notion d'échelle, la cathédrale et l'église Saint-Martin, ainsi que le fleuve en arrière-plan. Seuls les bâtiments religieux sont signalés dans le cartouche. Mais la représentation semble à bien des égards assez précise.

Bibliographie

CHEVALIER (Bernard), *Tours, ville royale : 1356-1520, origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen âge*, Publications de la Sorbonne. Série Recherches, Louvain Paris, Vander-Nauwelaerts, 1975, 634 p.

CHEVALIER (Bernard), dir. *Histoire de Tours*, Toulouse, Privat, 1985.

BOURIN (Monique), CHEVALIER (Bernard), « [Le comportement criminel dans les pays de la Loire moyenne, d'après les lettres de rémission \(vers 1380 - vers 1450\)](#) », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1981, vol. 88, n°3, p. 245-263.

CHEVALIER (Bernard), « La Violence en Touraine au XV^e siècle », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Touraine*, 1992, p. 23-29.

GAUVARD (Claude), « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991 (2 tomes).